

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

**4<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2013**

**Séance du 28 juin 2013**

CG 13/4<sup>ème</sup>/I-17

*L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

### REMISES GRACIEUSES

—

Comme lors de chacune de nos réunions et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation des titres de recettes émis sur les exercices précédents, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant total des requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances s'élève à 2 739,00 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits équivalents sur l'article 657427 sous-fonctions 52, 53, 551 et 81 de la Décision Modificative n°1 de 2013.

◆

◆        ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Décide les remises gracieuses de titres de recettes et ordres de versement suivants pour un montant global de 2 739,00 € :

### Titres de recettes

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNEE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>RESTE A ENCAISSER</i>
70681 81	2013	500	92,00 €
	2013	565	184,00 €
	2013	402	92,00 €
	2013	3388	92,00 €
	2013	3379	92,00 €
	2013	282	92,00 €
		Sous-total.....	.....
	<b>Sous-total arrondi</b>	.....	<b>644,00 €</b>
7513 52	2012	14339	1 303,26 €
		Sous-total.....	1 303,26 €
		<b>Sous-total arrondi</b>	<b>1 304,00 €</b>
7513 53	2008	6033	67,20 €
	2008	4082	389,33 €
		Sous-total.....	456,53 €
		<b>Sous-total arrondi</b>	<b>457,00 €</b>
75331 551	2013	1556	333,97 €
		Sous-total.....	333,97 €
		<b>Sous-total arrondi</b>	<b>334,00 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	.....	<b>2 739,00 €</b>

- Inscrit les crédits équivalents à l'article 657427, sous-fonctions 52, 53, 551 et 81 de la Décision Modificative n°1 de 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,